

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
15 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE  
23 septembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

|                |    |
|----------------|----|
| EN EXERCICE    | 33 |
| PRESENTS       | 19 |
| PROCURATION(S) | 13 |
| VOTANTS        | 32 |

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir :** Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

### Délibération : N°07

#### JUMELAGE – COMPLEMENT DE SUBVENTION POUR LE COMITE DES JUMELAGES ROLIVALOIS

Mme Catherine Bataille expose au Conseil municipal :

En juin dernier, Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 6 000 € au Comité des Jumelages Rolivalois au regard des actions menées au cours de l'année 2023 et des projets envisagés pour l'année 2024. Cette somme représentait la moitié du montant sollicité compte tenu du renouvellement du bureau de l'association.

Même si la période estivale n'a pas été propice à la finalisation de cette réorganisation, l'activité du Comité des Jumelages Rolivalois s'est poursuivie avec la participation de plusieurs de ses membres et d'élus municipales à la Hammefest organisée à Ritterhude, ainsi que la préparation de l'accueil de lycéens allemands au lycée Marc-Bloch prochainement tandis que des élèves de l'école Louise-Michel se rendront à Ritterhude, la préparation de la Rolinordik en partenariat avec le VRAC, la préparation du Marathon Seine-Eure et la coopération souhaitée, par le lycée, avec la ville jumelle de Workington.

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240921-D-24-09-07-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2024  
Date de réception préfecture : 21/09/2024

Ces actions répondent aux ambitions que la Ville et l'association partagent, à savoir entretenir et diversifier les liens des Rolivalois avec nos villes jumelles. Pour permettre au Comité des Jumelages Rolivalois d'assumer l'ensemble de ces missions et au regard des coûts de ces différentes actions qui subissent les effets de l'inflation, il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un complément de subvention à hauteur de 1 000 €.

**Mme Jeanne Pouhé et Mme Catherine Bataille, membres du bureau du Comité des Jumelages Rolivalois, ne prennent pas part au vote.**

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **ATTRIBUE** à l'association Comité des Jumelages Rolivalois un complément de subvention de 1 000 €,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

